



Minister

Ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 325-2608

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 325-2608

Novembre 2005

Chère enseignante,
Cher enseignant,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter et de vous remercier de votre décision d'enseigner dans le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario. Le moment n'a jamais été mieux choisi pour poursuivre un engagement comme celui que vous venez de prendre envers votre profession et envers le système d'éducation et les élèves de l'Ontario.

Je sais toute la difficulté dont peuvent s'accompagner vos premiers mois et votre première année d'enseignement. Aussi ai-je décidé de vous écrire pour vous informer moi-même d'une nouvelle initiative qui nous permettra de vous épauler, vous qui débutez dans la profession : le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant. Ce programme, destiné au nouveau personnel enseignant des écoles ontariennes financées par les deniers publics, a été élaboré en collaboration avec notre Table de concertation sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant (au sein de laquelle sont représentés les organismes provinciaux du secteur de l'éducation, les enseignantes et enseignants débutants ainsi que les candidates et candidats à la profession). Il constituera la seconde étape de votre formation professionnelle.

Nous octroierons immédiatement un nouveau financement de 15 millions de dollars aux conseils scolaires afin qu'ils puissent déployer certains volets du programme dès ce semestre, notamment :

- l'accès aux services de mentorat d'une enseignante ou d'un enseignant chevronné;
- un perfectionnement professionnel spécialisé;
- une orientation efficace.

Le perfectionnement professionnel peut varier mais portera probablement sur la gestion d'une salle de classe, l'interaction avec les parents, les besoins particuliers et d'autres sujets que le personnel enseignant débutant a cités comme étant susceptibles de lui être utiles en cours d'emploi pour compléter sa formation universitaire.

De plus, cet automne, nous allons présenter une loi afin d'inscrire des éléments additionnels dans un nouveau programme de soutien pour les nouveaux membres de la profession. Si l'Assemblée législative donne son accord, ceux-ci comprendront :

- l'autorisation, pour l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, de délivrer des cartes de compétence au lieu de cartes de compétence provisoires et de convertir d'office toutes les cartes de compétence provisoires en circulation, y compris celles délivrées aux diplômées et diplômés de 2004-2005 des facultés d'éducation;
- deux évaluations simplifiées, par les directions d'école, des compétences en salle de classe, constituant une forme plus utile de l'évaluation du rendement du personnel enseignant et remplaçant l'examen écrit;
- l'accès à un perfectionnement enrichi, au besoin;
- l'inscription, sur votre carte de compétences, d'une mention par laquelle l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario signalera votre participation réussie au Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

Je vous remercie d'avoir choisi d'enseigner en Ontario. J'espère que vous ne manquerez pas de vous tenir au courant des événements en vous joignant au Réseau provincial de l'éducation en Ontario (RPEO). Pour y accéder, visitez le site www.edu.gov.on.ca et cliquez sur « RPEO ». Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir m'écrire, à minister@edu.gov.on.ca, pour me parler de votre première année d'enseignement et de votre progression dans le programme d'insertion professionnelle, mais aussi pour me faire toute suggestion susceptible d'améliorer le système d'éducation.

Veillez agréer, chère enseignante, cher enseignant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,



Gerard Kennedy

c.c. Directions d'école et conseils scolaires